
Présidence du FCS : Croatie

Présidence de l'OSCE : Espagne

28ème SÉANCE COMMUNE (SPÉCIALE)
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ ET DU CONSEIL PERMANENT

1. Date : Mercredi 23 mai 2007

Ouverture : 10 h 30

Clôture : 12 h 25

2. Présidents : M. V. Matek (FCS) (Croatie)
M. C. Sánchez de Boado y de la Válgoma (CP) (Espagne)

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité ont observé une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat perpétré à Ankara le 22 mai 2007.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE,
S. E. M. SERGUEÏ LAVROV

Président du CP, Président du FCS, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Allemagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/13/07), Norvège (également au nom de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de la France, du Royaume-Uni, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la République tchèque et de la Turquie) (annexe), Kirghizistan (FSC-PC.DEL/15/07

OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC-PC.DEL/18/07), Canada (FSC-PC.DEL/21/07/Corr.1), Serbie (FSC-PC.DEL/17/07 OSCE+), Biélorussie (FSC-PC.DEL/14/07 OSCE+), Azerbaïdjan, Arménie, Suisse (FSC-PC.DEL/24/07 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Mercredi 11 juillet 2007 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/15

23 mai 2007

Annexe

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

28ème séance commune du FCS et du CP

FSC-PC Journal No 15, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA NORVÈGE

Monsieur le Président,

En réponse aux observations formulées par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. Sergueï Lavrov, concernant le Traité FCE, je souhaiterais appeler l'attention sur une déclaration faite le 8 mai au sein du Groupe consultatif commun par la délégation du Canada au nom de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de la France, du Royaume-Uni, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la République tchèque et de la Turquie.

Au nom de ces États participants de l'OSCE, je peux confirmer qu'ils restent pleinement attachés à ladite déclaration. Ils réaffirment le rôle fondamental du Traité FCE en tant que pierre angulaire de la sécurité européenne et notre adhésion à ses buts et objectifs. Ils réaffirment également leur détermination à s'acquitter de bonne foi de l'ensemble des obligations et engagements découlant du Traité et de ses documents associés, dont l'application a suscité une confiance et une transparence accrues entre les États Parties. Ils souhaitent continuer à mettre à profit cette confiance et cette transparence pour coopérer avec tous les États Parties dans le cadre du Groupe consultatif commun ainsi que du Conseil OTAN-Russie.

Ils prennent de ce fait note avec préoccupation des observations formulées par le Président Poutine le 26 avril 2007 lors de son discours devant l'Assemblée fédérale russe dans lequel il a émis la proposition d'examiner la possibilité de suspendre la mise en œuvre par la Fédération de Russie du Traité FCE. Ils seraient réellement préoccupés si la Fédération de Russie cessait de s'acquitter de ses obligations au titre du Traité FCE et regretteraient tout affaiblissement du régime FCE. Dans ce contexte, ils prennent note de l'annonce du Ministre Lavrov qu'il y aura une demande de conférence extraordinaire des États Parties.

Ils restent pleinement attachés à ratifier le Traité FCE adapté dès que la Fédération de Russie aura rempli ses engagements restants concernant la République de Géorgie et la République de Moldavie. Ils espèrent que cela pourra se faire très rapidement. L'entrée en vigueur du Traité FCE adapté est notre but commun.

Ils estiment qu'en redoublant d'efforts, dans un esprit de coopération, nous pouvons mener des discussions tournées vers l'avenir en vue de surmonter les difficultés. Ils considèrent que maintenir un dialogue constructif est une étape essentielle sur la voie d'un règlement des questions en suspens. Ils apprécient le dialogue qui a commencé et sont prêts à travailler dans un esprit positif. Ils comptent sur des débats fructueux.

J'ai également été prié de vous informer que l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Slovénie appuyaient sans réserve les positions exprimées dans la présente déclaration.

Monsieur le Président,

Je demande que la déclaration à laquelle il est fait référence soit jointe à la présente et que les deux déclarations figurent dans le journal de la séance de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

FSC-PC.JOUR/15
23 mai 2007
Annexe
Pièce complémentaire

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA AU GROUPE CONSULTATIF COMMUN

Le 8 mai 2007

Monsieur le Président,

Je souhaiterais faire une déclaration au nom de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de la France, du Royaume-Uni, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la République tchèque et de la Turquie.

Comme nous l'avons déclaré à la fin de la troisième Conférence d'examen du Traité FCE, nous réaffirmons le rôle fondamental de ce dernier en tant que pierre angulaire de la sécurité européenne et notre adhésion à ses buts et objectifs. Nous réaffirmons également notre détermination à nous acquitter de bonne foi de l'ensemble des obligations et engagements découlant du Traité et de ses documents associés, dont l'application a suscité une confiance et une transparence accrues entre les États Parties. Nous souhaitons continuer à mettre à profit cette confiance et cette transparence pour coopérer avec tous les États Parties dans le cadre du Groupe consultatif commun.

Nous prenons de ce fait note avec préoccupation des observations formulées par le Président Poutine le 26 avril 2007 lors de son discours devant l'Assemblée fédérale russe dans lequel il a émis la proposition d'examiner la possibilité de suspendre la mise en œuvre par la Russie du Traité FCE. Nous serions préoccupés si la Russie cessait de s'acquitter de ses obligations au titre du Traité FCE et regretterions tout affaiblissement du régime FCE. Nous encourageons donc la délégation de la Fédération de Russie à clarifier la signification de la déclaration du Président Poutine.

Nous restons pleinement attachés à ratifier le Traité FCE adapté dès que la Russie aura rempli les engagements d'Istanbul restants concernant la Géorgie et la Moldavie. Nous espérons que cela pourra se faire très rapidement. L'entrée en vigueur du Traité FCE adapté est notre but commun.

Nous estimons qu'en redoublant d'efforts, dans un esprit de coopération, nous pouvons mener des discussions tournées vers l'avenir en vue de surmonter les difficultés. Nous considérons que maintenir un dialogue constructif est une étape essentielle sur la voie d'un règlement des questions en suspens. Nous sommes prêts à travailler dans un esprit positif et comptons sur des débats fructueux.